

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2007

RAPPORT POUR AFFICHAGE

L'An DEUX MIL SEPT

Et le HUIT OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de LODEVE s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence du Maire.

Présents : Robert LECOUC, **Député-Maire.**

M. FERACCI, Mme COSTA, MM. MARC, CARRIERE, CAIZERGUES, Mme ROUQUETTE, **Adjoints**
M. AUROUZE, Mmes TORD, CARO, CONTE, BOUTET, Mme CLAPIER, Mme RAMOND, M.
MERCADIER, M. DELAUZE, Mme HERMET, **Conseillers.**

Représentés : Mme LEHIDEUX qui a donné procuration à Mme ROUQUETTE
Melle BRUGUIRE qui a donné procuration à M. CARRIERE
Mme ROIG qui a donné procuration à M. MARC
Mme NOUREDDINE qui a donné procuration à Mme CONTE Yvette
M. KOSIANSKI qui a donné procuration à M. LECOUC
M. MAS Fabrice qui a donné procuration à Mme TORD
M. RAVAILLE qui a donné procuration à M. CAIZERGUES
M. CHAOUA qui a donné procuration à M. FERACCI
M. TEISSIER qui a donné procuration à Mme CLAPIER
M. RAMOS qui a donné procuration à M. MERCADIER

Non représentés : Mme JOUET, Mme BEL.

Monsieur le Député-Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

Monsieur le Député Maire procède à l'appel.

Monsieur le Député Maire propose à l'Assemblée de désigner comme secrétaire de séance Monsieur Claude AUROUZE. Il demande à l'Assemblée de se prononcer.

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Député Maire met à l'approbation des membres de l'Assemblée le compte rendu de la séance du 30 juillet 2007.

VOTE :

Pour : 22

Contre : 5

Abstention : 0

Arrivée de Mme BEL à 18h45

A/ DECISIONS PAR DELEGATION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises depuis la séance du Conseil Municipal du 30 juillet 2007.

N° d'ordre	DECISIONS	Date De Création	Rendu Exécutoire le
38	Musée – Expo Oscar Ghez – vente de produits annexes	19/07/2007	3/08/2007
39	Service des FINANCES – Modification régime de recettes Festival « Voix de la Méditerranée »	19/07/2007	10/08/2007
40	AFFAIRES GENERALES – Mise à disposition de la Halle Dardé à M. Ian HOPTON pour une expo de peintures et gravures du 6 au 20 août 2007	31/07/2007	3/08/2007
41	AFFAIRES CULTURELLES – Convention de stage avec l'Institut des Métiers de la Communication Audiovisuelle d'Avignon	2/08/2007	28/08/2007
42	AFFAIRES CULTURELLES – Convention de stage avec WESTFORD, Ecole Supérieure de Commerce et de Management de Grenoble	2/08/2007	28/08/2007
43	AFFAIRES CULTURELLES – Convention de stage avec RESEAU EN SCENE, Association Régionale de coordination et de diffusion des arts du spectacle	2/08/2007	ANNULE
44	AFFAIRES CULTURELLES – Convention de stage avec RESEAU EN SCENE, Association Régionale de coordination et de diffusion des arts du spectacle	2/08/2007	ANNULE
45	AFFAIRES CULTURELLES – Convention de stage avec L'Université Paul Valéry – Montpellier III	2/08/2007	28/08/2007
46	AFFAIRES CULTURELLES – Convention de stage avec L'Université Paul Valéry – Montpellier III	2/08/2007	28/08/2007
47	AFFAIRES CULTURELLES – Convention de stage avec L'Université Paul Valéry – Montpellier III	2/08/2007	28/08/2007
48	AFFAIRES GENERALES – MAD halle Dardé à Mme RAGOT du 21 au 26 août	6/08/2007	10/08/2007
49	EDUCATION JEUNESSE ASSOCIATION – MAD véhicule isotherme à l'association Lutéva	10/08/2007	7/09/2007
50	EDUCATION JEUNESSE ASSOCIATION – MAD espace Lergue à l'association des Bridgeurs du Lodévois	28/08/2007	4/10/2007
51	STM – Convention de mise à disposition de bouteille de gaz avec la société Linde Gas	11/09/2007	27/09/2007
52	AFFAIRES GENERALES – Mise à disposition de la Halle Dardé à Madame Sophie QUENCEZ du 14 au 30 septembre pour une exposition de peintures.	6/09/2007	13/09/2007
53	EDUCATION JEUNESSE ASSOCIATION – MAD espace Lergue à l'association « Lodève en Chœur »	24/09/2007	4/10/2007
54	EDUCATION JEUNESSE ASSOCIATION – MAD espace Lergue à l'association « Cercle Occitan du Lodévois »	24/09/2007	
55	EDUCATION JEUNESSE ASSOCIATION – MAD local au square Georges Auric à l'Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC)	25/09/2007	4/10/2007
56	MUSEE – convention de stage avec l'université Paul-Valéry Montpellier III du 3/10/07 au 31/07/08	1/10/2007	3/10/2007
57	FINANCES- Convention d'assistance financière Finindex	03/10/2007	
58	FINANCES Convention d'assistance financière A3F	03/10/2007	
59	AFFAIRES GENERALES – Occupation Halle Dardé – Saint-Vincent de Paul – 5 et 6 octobre – Braderie	4/10/2007	4/10/2007

B/ DOSSIERS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LODEVOIS

Monsieur le Député Maire fait état des affaires de la Communauté de Communes du Lodévois depuis le dernier Conseil Municipal.

Question diverse

Carte judiciaire

Motion pour défendre le Tribunal d'Instance de Lodève et souhaite le maintien des tribunaux de commerce et du conseil des prud'hommes à Clermont l'Hérault

Vote : UNANIMITE

1. Bilan de la rentrée scolaire

Rapporteur : Josiane ROUQUETTE

Visite de prérentrée :

La veille de la rentrée, le Lundi 3 septembre, Monsieur le Député Maire, les membres de la Commission des Affaires Scolaires, le Directeur Général des Services et le Directeur des Services Techniques Municipaux se sont rendus dans les écoles de Lodève pour s'assurer que tout était en place pour une bonne rentrée.

Une jeune population en progression : 2259 élèves scolarisés à Lodève (contre 2001 en 2006)

Le collège totalise 638 inscriptions, le lycée 610, le solde (1 011 élèves) se répartissant dans les écoles primaires et maternelles et l'institut de Campestre. Des effectifs en hausse, ce qui a entraîné le maintien du 4eme poste à l'école maternelle Fleury et l'ouverture du 6eme poste à l'école élémentaire prémerlet.

Travaux pour la rentrée 2007

Durant l'été 2007, d'importants travaux ont été réalisés dans les écoles soit par des entreprises, soit par les Services Techniques de la Ville. C'est ainsi que la cour de l'école Pasteur se voit dotée d'un nouvel équipement sanitaire (**18 200,00 euros TTC**). Une deuxième phase de remplacement des menuiseries a également été réalisée sur cette école (**19 300,00 euros TTC**). L'ensemble des bâtiments scolaire a bénéficié de travaux de gros entretien et d'amélioration du cadre de vie scolaire tels que réfection de peinture à l'école Fleury (**5 520,00 € TTC**), création de faux plafonds acoustiques à l'école César Vinas (**2 613,00 € TTC**) et remise en état des cloisonnements des sanitaires de la cour de l'école Prosper Gély pour un coût **3 730,00 € TTC**.

Sans oublier le mobilier qui s'élève à : **10 148,00 €**

Au mois de janvier 2007, les responsables du Lycée Joseph Vallot nous informaient qu'il ne serait plus possible dès la rentrée de septembre d'accueillir les enfants de la ville dans leur cantine. Une hausse d'effectifs d'élèves demi pensionnaires est prévue en raison de la nouvelle carte scolaire.

La ville a décidé dans un premier temps d'installer un bâtiment préfabriqué contre la cantine existante de l'école prémerlet et de modifier la cuisine et les équipements afin de faire face à cette augmentation d'effectif (qui passerait de 60 enfants à 150 enfants), sans gêner le chantier de la future extension.

Le transport des enfants depuis les écoles du centre ville est assuré par un autobus.

Les repas continuent à être préparés dans les cuisines du lycée Joseph Vallot. Les responsables du lycée nous ont assuré qu'il en serait de même pour les années à venir.

Le coût de cette opération s'élève au total à : **21 288,00 € TTC**, répartis comme suit :

- location du préfabriqué : 7500 € HT pour 10 mois soit **8970 € TTC**
- modification de la cuisine : 5500 € HT soit **6 578 € TTC**
- travaux annexes gros œuvre : 4800 € HT soit **5 740 € TTC**

Pour l'année 2007, c'est une dépense globale de 80 799 € TTC qui sera investie dans les écoles publiques.

A cet égard, il est intéressant de citer tout le matériel mis à disposition et entretenu par la Ville (informatique, photocopieurs,...), les attributions scolaires pour les fournitures scolaires, les classes de découverte, les voyages et les fêtes scolaires, ainsi que toutes les charges de fonctionnement liées aux écoles. Le

montant total de ces attributions scolaires s'élève, pour les écoles publiques, sur le budget 2007 en fonctionnement à 612 423 €, ce qui représente une somme d'environ :

- 1 528 € (maternelle)
- 630 € (Primaire avec la CLIS)
- 535 € (primaire sans la CLIS) ce montant servira au calcul pour constituer le forfait communal pour l'école privée mixte Saint-Joseph

à cette dépense il faut ajouter le transport scolaire (33 500,00 €) et la cantine (47 900,00 €).

La scolarisation des enfants de Lodève, en dehors de l'école publique, est également assurée par l'école privée mixte Saint-Joseph. Conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux conditions de financement par les communes des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé du 1^{er} degré, une convention a été signée entre la Ville de Lodève et l'école privée mixte Saint-Joseph pour constituer le forfait communal.

Pour l'année 2007, le montant total des contributions versées à l'école privée se monte à **88 672 €**.

Un effort particulier a été fait pour doter chaque classe maternelle de Lodève d'une assistante maternelle alors que l'obligation légale n'est que d'une assistante par école maternelle.

Enfin, la Commune de Lodève au travers de ses services : Politique de la Ville et Affaires scolaires a mis en place par l'intermédiaire de différentes procédures des programmes d'actions :

Contrat de ville Etat : Culture en REP, Déchet et Citoyenneté, Voile en REP (Part. ville : 8 255 €)

Prévention Routière : Programme mené tout au long de l'année en direction des primaires et assuré par la Police Municipale + mise à disposition de la piste d'Education Routière (Part. ville 9 740 €)

Prévention des Toxicomanies : Programme d'actions menées tout au long de l'année en direction de tous les niveaux du CM2 à la Terminale. (Part. ville : 2 500 €)

Partenariat dans le cadre du CESC : (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté), partenariat ponctuel en fonction du projet présenté.

Etudes et garderies municipales : Financées par la Ville depuis 1996 pour toutes les écoles maternelles et primaires (Part. Ville : 18 000 €)

Services Municipal des Sports : Interventions des moniteurs sportifs municipaux dans toutes les écoles primaires (Part. ville 15 000 €)

Accompagnement scolaire lycéens et collégiens : 2 000 €

Professeurs de langues : Prise en charge financière des interventions dans les écoles depuis 1990 (Part. Ville : 14 078 €) + classes de CE1 en 2006/2007

Théâtre : Participation financière pour l'achat des places (Part. Ville : 2 480 €)

Voyages scolaires et classes découvertes : Participation financière directe (Part. ville 13 031 €)

Informatique : Gestion du parc informatique et financement des lignes ADSL

Noël : Prise en charge des goûters et des cadeaux pour les écoles maternelles (Part ville : 1 729 €)

Médiathèque : Mise en place d'animation et d'actions en direction des écoles

Services Educatif du musée : Mise en place d'actions en direction des écoles

Musique : Interventions du professeur de musique de Lutéva dans toutes les écoles

Découverte du goût : Prise en charge financière pour les écoles maternelles et primaires par le CCAS (Part. CCAS : 8 000 €)

CANTINE

PRIX DE REVIENT TICKET DE CANTINE (pour l'année 2006)

Coût Total : 113 604,65 soit une prix de revient : 6,94 € par repas
Participation des familles : 53 235,00 € soit un prix de vente : 3,25 € par repas

Reste à la charge de la commune : 60 369 € soit 3,69 € par repas

A noter que le nouveau tarif appliqué depuis janvier 2007 est de 3,30 € le ticket.
Le tarif du ticket de cantine est identique pour tous les enfants où qu'ils résident.

Transport scolaire : sur la base du C.A 2006

Total transport et charges de personnel : 32 884,15 €

Participation des familles : 3 091,52 €

Reste à la charge de la commune : 29 792,63 €

Enseignement des langues :

Au lycée, notons cette année après les créations de sections de ces dernières années, la possibilité pour les jeunes lycéens d'apprendre l'Italien ce qui permet d'harmoniser la carte scolaire entre les deux lycées de Clermont et Lodève.

Dans les écoles primaires, à noter également que l'enseignement des langues, l'anglais et l'allemand, se fait à Lodève depuis longtemps ; la Mairie de Lodève avait initié cette pratique. Compte tenu de sa généralisation dans l'ensemble des écoles de France selon la volonté de l'Education Nationale, cette dernière devrait prendre en compte le coût des intervenants qui est toujours assumé à Lodève par la Mairie.

Résultats aux examens:

En juin dernier, les résultats aux examens concernant les élèves du collège et du lycée sont globalement bons :

Collège

- 72 % de réussite au brevet

Lycée

Sections professionnelles

CAP ECM « vente » : 100 % de réussite
3eme techno : 80 % de réussite
BEP MS secrétariat : 80 % de réussite
BEP VAM « vente action marchande » : 85,7 % de réussite
BEP électricité : 68,4 % de réussite
PRO Elec « électronique, télécommunication » : 84,6 % de réussite
PRO service : 46,1 % de réussite

Sections générales

BAC ES : 83,3 % de réussite
BAC L : 66,6 % de réussite
BAC S : 88,2 % de réussite
BAC STG : 100 % de réussite
BAC STG GRH : 75 % de réussite

2. Bilan de la saison estivale

a. Manifestations de l'été

Rapporteur : Jean-François CAIZERGUES

Arrivée de Mme NOUREDDINE à 19h45

GALA DE TWIRLING

Le 15 juin 2007 à la salle Ramadier, c'est plus de 300 spectateurs qui ont pu admirer un programme varié et de qualité, présenté par les 32 athlètes (dont l'équipe des plus jeunes qui s'est produit deux fois; soliste et duo, débutantes et compétitives étaient représentés) de cette association et leurs bénévoles dévoués corps et âme.

RENCONTRE France Espagne

Le même week-end (16 et 17 juin) a eu lieu la 6^{ème} rencontre France sud/ Catalogne, organisée en partenariat entre la ligue Languedoc Roussillon et le club local. C'est 25 clubs au total qui se sont présentés le dimanche à la salle polyvalente, au lendemain d'une soirée conviviale au triump où 150 personnes étaient présentes. Beaucoup de responsables du monde du twirling étaient à Lodève ce jour là accueillis par la ville et ses représentants.

C'est au total plus de 1500 spectateurs qui sont passé à la salle pendant ces trois jours de twirling bâton.

GALA DE DANSE

Le 22 juin 200 à la salle Ramadier, 130 adhérents provenant de diverses sections (danse africaine, hip hop, classique, orientale et jazz) étaient présents pour ravir les 594 spectateurs assis dans les gradins.

LE NATIONAL DE PETANQUE

Il a eu lieu le samedi 21 juillet 2007 sur le parc Municipal et s'est terminé le Lendemain (dimanche22/07/007).

L'AQUA'S CUP

Deux étapes de nage en eau libre cet été pour l'ASVL et le COL, comptant pour le championnat de France et coupe de France qualificative pour les mondiaux. La fédération Française de Natation a choisi cette association et le site pour cette organisation qui a regroupé 59 coureurs pour le 5 km, 53 coureurs (dont certains du club local et de clubs voisins) pour le 1.5 km. 30 coureurs se sont élancés le dimanche matin pour les 25 km.

LE GRAND PRIX DE NATATION

Il s'est déroulé le 5 août 2007 à la piscine Nautilus et pour cette quatrième édition en partenariat entre le l'ASVL et le Service des Sports il y a eu moins de participants que les autres années. Effectivement la date choisie et qui fut laissée au club de l'ASVL par le comité départemental n'a pas été en leur faveur. Les résultats des plus jeunes tous au long de la saison furent prometteurs.

FUTSAL

Organisé dans le cadre de la Tournée Départementale d'été – Hérault Sport, cette deuxième édition qui fut prometteuse car cette activité est déjà pratiquée par Lutéva et son centre de loisirs en partenariat avec le Service Municipal des Sports. Une trentaine de jeunes ont pu se rencontrer dans le gymnase sous forme de tournoi tout au long de la journée du 6 juillet.

BEACH RUGBY

Organisé le 2 août 2007 dans le cadre de la coupe du monde de rugby. Ce fut une première pour cette discipline sur le bord du lac du Salagou : nous travaillons depuis de nombreuses années en partenariat avec Hérault Sport sur des animations qui rencontrent un vif succès sur les bords du lac. Une centaine de participants venant de divers horizons : Lodévois, touristes...., furent présents sur les terrains de sable.

Intéressant et à renouveler car l'activité a été appréciée. Nous avons choisi le même jour que les 5 km de l'aqua's cup pour dynamiser la journée.

REGATE DE CATAMARANS

Organisée par le Centre de Loisir du Lodévois au Lac du Salagou le 25 et 26 août 2007(23^{ème} édition). Pour des raisons d'utilisation du plan d'eau par les canadiens et de manque de vent celle-ci ne s'est pas déroulée dans les meilleures conditions, en espérant plus de chance pour l'édition 2008.

FETE DES ASSOCIATIONS

Le beau temps était au rendez-vous et a permis de rendre cette journée encore plus agréable pour tout le monde. 53 associations toute nature confondue étaient présentes (soit 3 de plus qu'en 2006). Du monde présent tout au long de la journée sur le parc et des associations toujours aussi mobilisées pour faire découvrir leurs activités.

La remise des récompenses des sportifs s'est déroulée à la fin de l'apéritif avant le repas.

Il y a eu 200 repas de réservés et consommés.

- **FOIRE DES COMPOTES**
- **FESTIVAL « Il était une fois dans l'Oueb »**

- **FEU D'ARTIFICE**

Particulièrement apprécié par l'ensemble des Lodévois

Piscine municipale « NAUTILIA » :

BILAN PUBLIC

Recettes :

- Légère augmentation des recettes par rapport à 2006 malgré des tarifs identiques

Analyses des entrées :

- Très bonne fréquentation au printemps ; un net fléchissement en Juillet et un très bon mois d'Août et de Septembre.
- Moins de cartes vendues d'une manière générale.
- Présence plus importante des groupes surtout en Juillet.

Activités :

- **Ecole de natation :**
125 inscrits avec des résultats très satisfaisants.
- **Aquagym :**
39 inscrits ; 3 créneaux ont été proposés dès le printemps avec une bonne participation.
- **Le club (ASVEL) :**
Cette année tous les entraînements se sont déroulés en fin de journée. Le groupe de nageur a obtenu une dizaine de podium en championnat régional des clubs d'été.
- **Sauvetage et apnée :**
Vif intérêt des jeunes découvrant cette activité, qui devrait se développer dans l'avenir.

Animations :

- **Soirée municipale :** Toujours autant de convivialité autour des bassins malgré une météo très défavorable.
- **Le meeting de natation :** Décalé cette année au mois d'Août, il permet de faire découvrir le côté sportif de Nautilia.

Remarques Générales :

- Meilleure ambiance cette été sur les plages, surtout dès le début de saison. Il semble que la présence d'adultes tempère l'excitation de certains individus. Cependant une poignée d'irréductibles n'ont toujours aucune notion de respect vis à vis du personnel, du public et de l'établissement. Ils refusent systématiquement toute autorité, d'où plusieurs exclusions définitives, en accord avec la police municipale.
- On déplore malheureusement des intrusions nocturnes, mais cette année, en fin de saison.

Traitement de l'eau :

- La révision des automates a permis d'obtenir un traitement correct sur l'ensemble de l'été, malgré un démarrage délicat.
- La stérilisation de l'eau a pu même être affinée à la suite de quelques modifications techniques.

Chauffage :

La température de l'eau des différents bassins est restée très stable. C'est un confort indispensable en particulier pour l'apprentissage de la natation en public et avec les scolaires.

Le remplacement des monnayeurs avec un système en Euros permettra un meilleur accueil de tout public.

BILAN SCOLAIRE

Fréquentation :

De bonnes conditions climatiques en début et fin de saison, d'où une utilisation maximum de créneaux prévus pour les élèves du primaire (GS, CP, CE1) et du collège (6ème).

Plus de 5000 entrées sur les mois de Mai Juin et Septembre.

Enseignement :

- Une formation théorique et pratique a été donnée par le Service des Sports aux enseignants du cycle 2, afin d'améliorer les conditions d'apprentissage de la Natation.
- 18 parents ont été agréés et de part leur aide aux enseignants ils participent activement aux séances.
- 2 classes supplémentaires ont été intégrées dans le planning ce qui porte à 17 classes utilisant l'établissement.

- L'amplitude du cycle est plus importante : 4 semaines en Septembre, Octobre et 6 semaine au printemps. Soit 10 semaines au total c'est à dire 15 jours de plus qu'en 2006 grâce au maintien de la température de l'eau.

Organisation Pédagogique :

- Aménagement du Grand bassin en 4 zones avec de plus en plus de matériel.
- Utilisation cette année du Petit bassin, tout en respectant les règles de sécurité. Cette mesure permet une ouverture appréciable en matière d'enseignement.

Tests :

70 diplômes de 25 mètres délivrés au CE1 en fin de cycle leur donnant accès aux différentes activités nautique local.

(50 en 2006)

Conclusion :

Les conditions d'apprentissage étant aujourd'hui de meilleure qualité un nombre croissant d'enfant termine le cycle en sachant nager.

Bilan du camping

La saison du camping a été marquée par un début difficile car l'agent habituellement chargé du camping a dû être hospitalisé d'urgence. Les services municipaux ont néanmoins réagi rapidement en constituant une équipe d'accueil dans un délai très court.

L'équipe en place a cependant réussi, malgré des ajustements en cours de saison à avoir un bilan positif qui marque une nette progression du chiffre d'affaires.

Pays	Nbre de nuits	Nbre de séjours	Nbre total de personnes	Montant des séjours
France	14973	1528	3581	120589
Pays Bas	8121	650	1453	86759
Allemagne	1417	201	449	13788
Belgique	2125	172	351	20762
Grande Bretagne	531	101	211	6405
Suisse	229	46	113	3162
Espagne	19	12	28	242
Autriche	21	7	20	320
Autres pays	14	7	17	191
Italie	13	6	17	191
Danemark	3	3	7	40
Luxembourg	16	3	5	252
Russie et Europe de l'Est	5	2	4	52
Irlande	2	2	3	21
Suède	2	2	3	21
	27491	2742	6262	252795

Pour mémoire, le chiffre d'affaires du camping a évolué de la manière suivante :

ANNEE	CHIFFRE D'AFFAIRE T.T.C.	% D'EVOLUTION
1996	146 336,66	
1997	156 865,32	7,19 %
1998	160 732,15	2,47 %
1999	184 387,97	14,72 %
2000	200 381,76	8,68 %
2001	212 920,39	6,26 %
2002	221 857,70	4,20 %
2003	224 902,84	1,37 %
2004	213 639,20	- 5,27 %
2005	181 624,87	- 17,63 %
2006	211 018,23	+ 16,18 %
2007	252 795,00	+ 19,79%

b. 10^{ème} festival « Les Voix de la Méditerranée »

Rapporteur : M. MARC

Le bilan du festival 2007 est très positif. Cette 10^{ème} édition anniversaire a été une belle fête pour tous avec une fréquentation en hausse, soit plus de 45 000 visiteurs, contre près de 33 000 en 2006.

L'anticipation de cette évolution du public au niveau de l'organisation a permis de maintenir cette atmosphère et cette convivialité qui sont la marque du festival.

De nouveaux rendez-vous ont été inventés, comme les lectures dans les hamacs à *mi-ciel* ou sur les bouées *au gré de l'onde*, qui ont beaucoup plu.

De nouveaux lieux privés ont également été ouverts pour des lectures poétiques, comme la cour d'un hôtel particulier ou une partie des berges de la Soulondre. Cet élargissement des sites a permis de maintenir l'intimité du public, tout en faisant découvrir le patrimoine et des endroits privilégiés de la ville.

Par ailleurs, d'excellents retours des artistes accueillis, ainsi que des spectateurs, nous sont parvenus à l'issue du festival.

Les 100 poètes issus de 32 pays de la Méditerranée ont pu se rencontrer et rencontrer la population de Lodève pour des moments d'échanges uniques.

Le travail avec d'autres artistes a également donné lieu à des créations originales qui auront pour certaine une vie après le festival. Des musiciens qui ont accompagné les lectures ont des propositions de tournée pour l'année prochaine, seuls, en groupe ou avec des poètes, en particulier des performers.

45 285 festivaliers ont été recensés, soit 39 076 personnes ayant assisté aux rencontres quotidiennes gratuites et 6 219 aux spectacles payants.

Question diverse

Camping municipal

Il a été évoqué un problème sur le camping municipal amenant certaines critiques. Une réponse a été apportée en indiquant notamment une augmentation des recettes de l'ordre de 19,79 % et en présentant le courrier de réponse que nous avons transmis.

Par ailleurs, de nombreux témoignages de satisfactions nous ont été signifiés.

3. Rapport d'exploitation

a. SM.COM Lodève-Le Caylar

Rapporteur : M. FERACCI

Le syndicat mixte de collecte des ordures ménagères (SM. COM) nous a fait parvenir le 9 juillet 2007 son rapport d'activité annuel concernant l'exercice 2006.

Il y a lieu de porter à la connaissance des membres du conseil municipal le contenu de ce rapport en vous exposant la synthèse des principales orientations qui nous ont été communiquées :

Présentation générale :

Le syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères de Lodève – le Caylar recouvre par son activité un territoire de 23 communes, adhérant au syndicat soit par transfert de compétence à leurs Communautés de communes, soit directement.

A ce jour, les collectivités adhérentes sont :

- la Communauté de Communes du Lodévois
- la Communauté de Communes du Lodévois - Larzac
- la Commune de Saint - Michel.

Ce qui représente une population de 12 796 habitants.

Le syndicat Mixte est chargé de la collecte des ordures ménagères du territoire, exclusivement.

Les communes ont en effet créé, par l'intermédiaire de leurs syndicats de base, un syndicat commun (le Syndicat Centre hérault) pour assurer les compétences suivantes :

- le traitement des déchets ménagers,
- traitement des autres déchets ménagers,
- la collecte du papier, du verre et des emballages résiduels
- les actions pour favoriser le tri sélectif et le recyclage (collecte sélective, lieux d'apports volontaires, création de déchetteries) et ce pour une population de 55 152 habitants.

Les principaux indicateurs d'activités sont les suivants :

- Tonnages collectés :

Les tonnages collectés en 2006 : 3 896 tonnes de déchets résiduels et 263 tonnes de déchets biodégradables.

- Augmentation du tonnage collecté de bio-déchets (lié à l'augmentation de la population, la réactivation du tri chez les plus gros producteurs, le changement de litrage des bacs verts et une population qui trie de plus en plus).
- Diminution du tonnage collecté en périphérie de Lodève (- 23 tonnes en 5 mois)
- Augmentation du tonnage collecté en centre-ville (+ 50 tonnes en 5 mois)
La suppression des points collectifs aux abords de Lodève entraîne une augmentation des dépôts dans le centre de Lodève.
- Problème : gravats, encombrants, déchets professionnels se retrouvent de plus en plus dans les bacs de grande capacité (600 l).
- La collecte des résiduels sur la période de janvier à avril est en diminution : - 11 380 t
Raisons : mise en place de bacs individuels sur la majorité des communes – meilleurs résultats sur la qualité du tri
La suppression de la collecte des bio déchets n'a, quant à elle, pas eu d'influence sur la collecte des résiduels.
- L'hôpital local va effectuer un tri des bio emballages dès la mise en place d'un point de tri supplémentaire à proximité par le Syndicat Centre Hérault.
- Il est important d'entamer une réflexion pour d'autres collectes possibles afin de diminuer les tonnages déposés à Soumont.

Evènements :

- Réception d'un camion benne de 14 m³ (fin décembre 2005)
- Traçage des points de regroupement dans les communes de Lodève et le Bosc
- Retrait de tous les bacs verts dans les communes de Sorbs, St Maurice, La Vacquerie, Le Cros, St Michel et St Pierre.
- Collectes exceptionnelles dans la commune de Lodève (la cavalcade et la Procession)
- Dotation en bacs individuels dans le hameau de la Rouquette (St Privat) et Usclas du Bosc
- Mise en place de la double collecte des résiduels pour les points collectifs durant la saison estivale

Le personnel de collecte :

18 employés à plein temps :

- 16 titulaires à plein temps,
- 1 secrétaire,
- 1 technicien Territorial Chef
- 1 agent (parfois deux) consacre un plein temps aux livraisons et régularisations de bacs dans les communes.

Indicateurs financiers :

Compte administratif 2006 :

- Dépenses de fonctionnement :	1 539 657,38 €
- Recettes de fonctionnement :	1 624 512,28 €
- Dépenses d'investissement :	107 558,25 €
- Recettes d'investissement :	113 099,91 €

Participation au SM.COM ramenée à l'habitant est équivalente, pour l'année 2006, à 55,37 € / habitant.

3. Rapports d'exploitation **b. Syndicat Centre Hérault**

Rapporteur : M. FERACCI

Le Syndicat Centre Hérault a été créé en 1998. Il regroupe deux communautés de communes, celles du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault et un Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères Lodève-Le Caylar. Il s'est engagé dans la voie du tri et de la valorisation des déchets pour préserver les ressources non renouvelables, pour réintroduire dans le circuit économique des produits recyclés ou valorisés, pour éviter les pollutions et limiter les quantités enfouies.

Il regroupe 72 communes et 60 000 habitants sur une superficie représentant 20 % du département de l'Hérault dans un secteur semi urbain et rural.

Les actions mises en oeuvre en 2006 :

Le tri des déchets :

- Gestion de 280 points tri dans les communes (c'est-à-dire colonne à verre + colonne à papier + colonne à emballages ménagers), → 5 159 tonnes collectées (+6% / 2005)
- Exploitation de 13 déchetteries pour le dépôt des déchets volumineux (dont encombrants) et les déchets toxiques ; à noter la convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault, la CAPEB et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier pour l'accès aux déchetteries actualisée en 2006, →
2 782 tonnes collectées
(- 5,7%/2005)
- Poursuite de la collecte à la source des biodéchets et des déchets résiduels en liaison étroite avec les Communautés de Communes qui ont garde la compétence collecte et en association avec chaque commune.

Le traitement des déchets :

- Acheminement de produits vers les filières classiques en apport volontaire pour le verre, les papiers journaux, les emballages ménagers recyclables, le carton, la ferraille, les déchets toxiques...
- Exploitation de la plate forme de compostage d'Aspiran pour traiter les biodéchets et les déchets verts et production d'un compost de qualité → 5647 tonnes collectées (-5.7%/2005). Celui-ci répond aux normes de l'éco-label et a été certifié en 2006 produit utilisable en Agriculture biologique. Il est entièrement commercialisé auprès des professionnels et des particuliers.
- La plate forme de compostage fonctionne normalement et offre des résultats corrects.
- Exploitation du Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de Soumont, où ont été réalisés les travaux de mise aux normes du site. L'exploitation est conforme la réglementation (traitement des biogazs des lixiviats).
- L'objectif est de faire de ce centre un site réglementaire comme pour la plate forme ; la démarche ISO 14 001 est en cours (obtention de la certification prévue octobre 2007)

Communication

- Une politique de communication et concertation globale, progressive et continue a été engagée dès 2001 avec tous les relais ou partenaires : Elus, Personnel, Administrés, Scolaires, Professionnels et Associations.
- A noter les rencontres avec les Administrations pour faire le point sur la situation et les projets notamment les réunions générales des 06 juin 2001, 04 mars 2004 et 06 juin 2006.

Résultats

- Le taux de valorisation des produits qui ont été valorisés ou recyclés grâce à l'action de tri des habitants du territoire du Syndicat Centre Hérault et l'implication des élus et de tous les partenaires est proche de 40 % en 2005 et 2006.
- Tonnages valorisés en 2006 : 13 561 t
- Tonnages enfouis en 2006 : 23 849 t

Constat

- La gestion des déchets par le Syndicat Centre Hérault s'inscrit dans une démarche globale :
 - o Sur le plan technique, au CSDND de Soumont, le Syndicat Centre Hérault traite et enfouit les déchets ultimes de son territoire. Cette situation a permis le développement du tri des déchets et des filières de traitement,

Il est à signaler la réflexion qui s'opère sur la revalorisation de la filière bois. En effet, les matériaux composites à base de bois permettent une très bonne réutilisation de ces produits.

- o Sur le plan de la communication/concertation, les actions ont été fondées sur l'intérêt de la démarche pour l'environnement, le respect de la légalité et la volonté de transparence.
- Cette démarche explique les bons résultats pour la valorisation des déchets, dus au bon geste de tri des administrés et qui placent le Syndicat Centre Hérault en avance par rapport aux objectifs du Plan Départemental d'Élimination des Déchets de l'Hérault.
- Après l'effort financier des administrés durant ces dernières années, l'augmentation de 2006 a correspondu à celle de l'inflation. Une majoration excessive dans le moyen terme est à éviter afin de permettre la consolidation des acquis en matière de tri et de traitement des déchets.

Perspectives

- A la suite de l'arrêté préfectoral du 06 avril 2007, le Syndicat Centre Hérault doit déposer auprès de la Préfecture un dossier d'autorisation d'exploitation du site de Soumont en septembre/ octobre 2007.
- La démarche qualité engagée par le Syndicat Centre Hérault devrait déboucher sur l'obtention de la certification Iso 14 001 des services du Syndicat. Le premier service concerné sera le Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux pour lequel la certification devrait être obtenue en septembre 2007.
- Les actions de suivi de la qualité du tri menées avec les Services de Collette et les Communes permettront la confortation et l'amélioration de la valorisation des déchets sur le territoire du Syndicat Centre Hérault.

Indicateurs financiers :

Compte administratif 2006

Dépense de fonctionnement : 4 032 673 €

Recettes de fonctionnement : 4 828 576 €

Dépenses d'investissement : 2 444 118 €

Recettes d'investissement : 2 421 545 €

La participation des collectivités membres du SCH ramenée à l'habitant est équivalente pour l'année 2006 à 71 €/habitant

Au final, il convient d'ajouter à cette somme la part « Collecte SM.COM » qui s'élève à la somme de 55,37 €/habitant, soit au total :

$$71 \text{ €/habitant} + 55,37 \text{ €/habitant} = 126,37 \text{ €/habitant}$$

3. Rapports d'exploitation

c. Assainissement

Rapporteur : M. CARRIERE

La Loi n° 95-102 du 2 février 1995 et le décret d'application N° 95-635 du 6 mai 1995 nous imposent l'établissement d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service de l'Assainissement.

A travers ce document les consommateurs disposent de l'information sur la gestion de ce Service (Assainissement), information d'autant plus légitime que les abonnés n'ont pas d'autre possibilité que d'utiliser le Service Public. C'est en ce sens qu'ils sont des « usagers » et non des « clients ».

En Octobre 1986, la Commune de LODEVE a confié à la COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, devenue par la suite VEOLIA EAU, l'exploitation par affermage du Service d'Assainissement. Il s'agit pour celle-ci de gérer et d'entretenir les canalisations qui véhiculent les effluents jusqu'à la station d'épuration qui traite les eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel. Le rapport annuel qui a été établi est basé en ce qui concerne certains éléments techniques sur les informations fournies par la C.G.E., dont je vais vous indiquer synthétiquement ce qu'il contient :

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

A/ 2006

En 2006, il y avait 2 471 abonnés au Service d'Assainissement, à qui on a facturé 382 870 m³ d'eaux usées traitées.

Les faits marquants ont été les suivants :

- Les réseaux neufs sont les suivants :
 - Extension corniche de Fontbonne, rue du 8 Mai et lotissement Audran pour 600 ml ainsi que 5 nouveaux branchements.
- Ont été renouvelés en 2006
 - 11 branchements,
 - 23 ml de collecteurs en Ø 125, amiante ciment remplacé par du P.V.C. Ø 315, quai des Ormeaux.

B/ En ce qui concerne l'avenir

- Déshydratation des boues : le renouvellement de cet équipement permettrait un fonctionnement correspondant mieux à la production actuelle des boues ainsi qu'une déshydratation plus poussée qui pérenniserait la filière de compostage et de valorisation agricole du compost.
- Fosse matières de vidange : Dans le cadre des futurs Services Publics Assainissement Non Collectif – S.P.A.N.C., que la Commune doit mettre en place, il paraît judicieux de pouvoir programmer en amont un dispositif de dépotage en vue de pouvoir stocker provisoirement les produits en provenance des assainissements non collectif en vue de les réinjecter dans la station d'épuration. Ainsi il sera réalisé un traitement définitif. Le transport ayant été réalisé par des véhicules ayant réalisé la collecte des assainissements non collectifs.
- Présence accrue d'eaux parasites dans le réseau : Privilégier l'extension du réseau séparatif en sus des recherches ponctuelles des origines d'eaux parasites.
- Postes de relèvement : les postes de relèvement ne sont pas équipés de dispositifs anti-chute pour assurer la protection du personnel intervenant sur ces ouvrages.

2. INDICATEURS TECHNIQUES

L'Usine de dépollution a traité 2 287 m³/jour en moyenne, pour un total annuel de 834 909 m³.

Les rendements de dépollution ont été les suivants :

- DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène) :	98 %
- DCO (Demande Chimique en Oxygène) :	93 %
- MES (Matières en suspension) :	98 %
- NTK (Azote Kjeldahl) :	93 %
- PT (Phosphore) :	71 %

La qualité de l'effluent rejeté dans le milieu naturel est excellente et respecte les normes de rejet.

En 2006, la production de boues a été de 936,74 tonnes de matières humides dont la totalité a été co-compostée sur la plateforme déclarée et agréée de la Société Compost Environnement (La Tour sur Orb).

La siccité moyenne des boues (ù de MS) est de 13,79 %.

Le projet de mise en place d'un nouveau dispositif de déshydratation des boues au moyen d'un filtre presse à plateaux permettra une meilleure maîtrise de la siccité et du taux de matières organiques ainsi qu'une meilleure pérennité de la filière des boues et du débouché final

Le linéaire de canalisation à entretenir est de 49,1 km.

3. INDICATEURS FINANCIERS

La tarification est conforme à la Loi sur l'Eau du 4 janvier 1992. Elle comporte une partie fixe et une partie variable en fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

En 2006, les prix étaient les suivants :

- 9,92 € H.T. pour la partie fixe,
- 0,7584 € H.T. par m³ consommé.

La Commune reverse à la VEOLIA EAU la partie fixe de 9,92 € H.T. ainsi que 0,6684 € H.T. par m³.

La différence (0,7584 € - 0,6684 €) de 0,09 € H.T. par m³ permet de réaliser des travaux, notamment des extensions de réseaux, sous maîtrise d'ouvrage par la Ville.

L'en-cours de la dette est de 315 813,04 €,

Le montant de l'annuité est de 30 252 €.

3. Rapports d'exploitation

d. Eau

Rapporteur : M. CARRIERE

La Loi n° 95-102 du 2 février 1995 et le décret d'application N° 95-635 du 6 mai 1995 nous imposent l'établissement d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service de l'Eau.

Le Service de l'eau fonctionne en régie, c'est à dire qu'il est entièrement exploité avec du personnel municipal.

Les Services techniques Municipaux ont établi le rapport annuel dont je vais vous indiquer synthétiquement ce qu'il contient :

1 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE :

En 2006, il y avait 2 766 abonnés au Service de l'Eau, à qui on a facturé : 639 924 m³.

Restriction ou interruption de la distribution :

Le 17 juillet 2006, fuite sur la canalisation d'adduction de Lauroux à Lodève.

Faits marquants de l'exercice :

- Renouvellement de compteurs
- La procédure de délégation de service public a été menée à terme et le choix a été fait de conserver le service de l'eau en régie qui devra être restructurée. Un technicien responsable du service a été recruté le 19 juillet 2006.
- Les campagnes de détection des fuites sur le réseau ont été réalisées.

Orientation pour l'avenir

- La procédure de mise en place du périmètre de protection de la source de Païrol est en cours d'étude.
- La modification du périmètre et l'extension des compétences du Syndicat font l'objet d'un dossier lancé dès septembre 2006.

2 INDICATEURS TECHNIQUES :

Le linéaire de canalisation est de 67,4 Km (hors Branchements) dont 8,5 km d'adduction.

Deux réservoirs sont en service d'une capacité totale de 2.000m³.

L'eau distribuée est d'origine souterraine, la seule ressource étant la source du PAÏROL située sur la Commune de LAUROUX.

La qualité de l'eau est bonne et des analyses régulières effectuées par la D.D.A.S.S. permettent de vérifier la potabilité de l'eau distribuée.

3 INDICATEURS FINANCIERS :

La tarification en vigueur sur la Commune de LODEVE est conforme à la Loi sur l'eau du 4 janvier 1992. Elle comporte une partie fixe et une part variable en fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

Pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2006, les prix étaient les suivants :

LIBELLE	EAU ET TAXES	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C (T.V.A.5,50%)
TERME FIXE PAR ABONNE	- EAU - ASSAINISST	28,51 € 9,92 €	
TOTAL		38,43 €	40,54 €
CONSOMMATION 1 ^o TRANCHE de 0 à 300 m ³	- EAU - ASSAINISST - REDEV.POLL.	0,56134 € 0,7584 € 0,28 €	
PRIX AU m ³		1,59974 €	1,687 €
CONSOMMATION 2 ^o TRANCHE de 301 à 3 000 m ³	- EAU - ASSAINISST - REDEV.POLL.	0,55134 0,7584 € 0,28 €	
PRIX AU m ³		1,54354 €	1,677 €
CONSOMMATION 3 ^o TRANCHE Au delà de 3 001 m ³	- EAU - ASSAINISST - REDEV.POLL.	0,50134 € 0,7584 € 0,28 €	
PRIX AU m ³		1,49354 €	1,624 €

Outre le rapport de la D.D.A.S.S. sur la qualité des eaux distribuées qui a été joint en annexe avec l'envoi des factures 2006, une deuxième annexe a été également ajoutée, afin d'informer les abonnés :

- de la décision prise pour conserver en régie directe, le service de l'eau,
- le projet de fusion de ce service des eaux avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Lodévois,
- et la mise en œuvre pour 2007, d'un système de deux factures avec une facture intermédiaire au mois de juin 2007 et la facture définitive après le relevé des compteurs, diminuée de l'acompte précité vers la fin de l'année.

4. Convention de mise à disposition de personnel et de moyens avec le S.I.E.L **Rapporteur : Monsieur le Député Maire**

Lors de la réunion syndicale, consécutive à l'arrêté préfectoral intégrant le service des eaux de la Ville de Lodève au S.I.E.L., il a été convenu que, pour garantir la continuité du service de distribution d'eau potable, une mise à disposition de personnel et de moyens serait proposée par la Ville.

En conséquence, et en l'absence de transfert effectif de personnel, un projet de convention, ayant comme date d'effet le 1^{er} avril 2007 (arrêté préfectoral d'intégration) est soumis au Conseil Municipal.

Cette convention a été établie en prenant en compte d'une part, la masse salariale affectée à la prestation du service et, d'autre part, l'évaluation de la mise à disposition de prestations et de matériels utiles au bon fonctionnement du service.

Outre, la masse salariale qui sera refacturée au syndicat à l'euro près et pour les quantités de temps effectives des agents concernés, la mise à disposition de moyens prend en compte les missions comptables (mandats de dépenses, budgets, comptes administratifs, émission des rôles, relations avec le comptable public, emprunts, ...), et la mise à disposition de matériels utiles à diverses interventions telles que branchements ou réparations de fuites (camions, véhicules légers, mini-pelle, appareillage portatif, ...), ainsi que les fournitures administratives (ramettes, copies, téléphone, ...).

Le tableau ci-dessous donne l'estimation annuelle chiffrée du coût global de ces mises à dispositions (168 700 € environ).

Il convient de noter que cette estimation est en conformité avec l'exécution comptable constatée en 2006 au niveau du Service des Eaux de Lodève. En effet, cette activité, globalisée par la Ville sur le chapitre personnel (012) de son service, a représenté au dernier compte administratif la somme de 152 000 €, hors évaluation des tâches administratives et comptables de 10 000 €. Cette prise en charge, couverte jusqu'à aujourd'hui par le tarif du service de la Ville, intégralement transféré au S.I.E.L., n'affectera en rien le budget syndical.

En ce qui concerne l'exercice 2007, un titre en fin d'exercice pour le prorata temporis, soit 9 mois, sera émis par la Ville de Lodève.

Agents affectés	Salaires Bruts	Prorata	Coût SIEL
4 Adjoints techniques	107 458	100 %	107 458
1 Agent de maîtrise	32 640	20%	6 528
1 Adjoint administratif	24 693	100%	24 693
Total Personnel	164 791		138 679
Prestations			Coût SIEL
COMPTABILITE			10 000
M.A.D. MATERIEL			20 000
Total Prestations			30 000
TOTAL CONVENTION			168 679

Il est demandé au Conseil Municipal :

- *D'APPROUVER le projet de convention de mise à disposition proposé par la Ville de Lodève,*
- *D'AUTORISER Monsieur le Député Maire à signer la convention à intervenir avec la Ville de Lodève selon le modèle annexé.*

VOTE : UNANIMITE

5. Convention pour le reversement de la redevance assainissement sur le compte de la ville avec le S.I.E.L

Rapporteur : Monsieur le Député Maire

Le S.I.E.L. étant chargé de l'émission des rôles, et la facturation relative à l'assainissement étant calculée sur la base de la consommation d'eau des usagers, celui-ci prend en charge et encaisse la totalité des sommes dues par les abonnés aux deux titres.

En conséquence, le S.I.E.L. encaissant la totalité (eau + assainissement) des rôles, il convient de prévoir, au moyen d'une convention, le reversement de la redevance assainissement et de la taxe de dépollution aux services concernés.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer une convention de reversement prévoyant:

- la prise en charge en recettes sur le budget du S.I.E.L. de la fraction assainissement sur le décompte des abonnés,
- la prise en charge budgétaire de ces mêmes sommes sur un compte de dépense afin d'effectuer le virement au service concerné,
- le versement au Service d'Assainissement de la Ville de Lodève de la part lui revenant à l'issu d'une période de 90 jours après la date d'émission du rôle. Cette période devrait permettre d'assurer un taux de recouvrement au S.I.E.L. largement suffisant en terme de trésorerie pour que cette disposition ne nuise pas au fonctionnement du service.
- de confier la gestion des impayés et des procédures de recouvrement contentieux au S.I.E.L.
- de prévoir, le cas échéant, la refacturation par le S.I.E.L. au Service d'Assainissement de la Ville de Lodève des frais de poursuites, au prorata du montant d'assainissement restant à recouvrer.

Le S.I.E.L. a approuvé, par délibération en date du 21 Septembre 2007, la décision modificative consistant à prévoir en recettes et dépenses les sommes en causes pour un montant prévisionnel de 521 000 € (soit 370 K€ de redevance assainissement et 151 K€ de redevance de dépollution).

A l'énoncé de ces dispositions,

Considérant que la facturation relative à l'assainissement est réalisée par le S.I.E.L. conformément à la réglementation,

Considérant que la compétence assainissement appartient à la commune de Lodève.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- *D'APPROUVER le projet de convention de reversement au service d'assainissement de la Ville de Lodève de la fraction assainissement des rôles de facturation du S.I.E.L.,*
- *D'AUTORISER Monsieur le Député-maire à signer la convention à intervenir avec le S.I.E.L. selon le modèle annexé à la présente.*

VOTE : UNANIMITE

6. Point sur les travaux

a. Avancement des grands chantiers

b. Travaux d'entretien

Rapporteur : M. CARRIERE

A. Avancement sur les grands chantiers

1. Aire de jeux :

Réalisée à partir de début septembre, les travaux sont pratiquement terminés.

(Les intempéries ont retardé la finition du revêtement)

Coût total des travaux : 80 000 € T.T.C.

2. Place du marché :

Les travaux de la construction de l'immeuble Hérault Habitat ont retardé la réalisation de la 2^{ème} tranche de la place, différée pour permettre aux travaux de construction de l'immeuble de se dérouler dans de bonnes conditions. A ce stade d'avancement des travaux, un accord est intervenu avec le constructeur pour libérer l'emprise actuelle du chantier et permettre la finition de la place. Seul restera occupé par le chantier le trottoir à la périphérie de l'immeuble. Ce dernier sera réalisé lors de la livraison de l'immeuble.

3. Toiture du cinéma :

Actuellement vient d'être lancée la réfection de la couverture du cinéma. D'un montant de 40 000 € T.T.C., elle sera réalisée en tôle d'acier teintée selon accord pris avec le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

4. Façade Entrée de ville

Les travaux sont entièrement terminés. Seul est en place l'échafaudage qui sera déposé mardi 10 Octobre. Le coût des travaux (y compris le renforcement du mur par 46 tonnes d'enduit spécial projeté et l'étanchéité de l'arase du mur), s'élève à 45 000 € T.T.C.

5. Cathédrale St Fulcran :

▪ Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2007 : Travaux urgents

- Restauration de la toiture de la chapelle de la Vierge,
 - Travaux de déshumidification de la petite chapelle des reliques.
- 15 608 € T.T.C.

▪ Du 10 décembre 2007 à avril 2008 : 1^{ère} phase de restauration de la cathédrale

- Affermissement Tranche conditionnelle 3 : restauration de :
 - La Salle Saint Louis,
 - La Sacritie,
 - Travaux acrobatiques sur clocher.

386 308 € T.T.C.

B. Travaux d'entretien :

1. Chemins :

Réfection de revêtements :

- la rue du 8 Mai est actuellement est en cours de réfection.
- Seront réalisés ensuite la rue George Cuvier, la route de Mayres et le chemin de l'ancienne décharge pour clôturer le programme de l'année 2007.

2. Eclairage public :

Rue du 8 Mai

L'éclairage de la rue du 8 Mai est réalisé. Manque la pose des mats d'éclairage qui interviendra la dernière semaine d'octobre.

Place de la république

Les travaux de génie civil destinés à permettre la pose des mats d'éclairage sont réalisés. Les mats d'éclairage sont en commande avec une date de livraison prévue mi novembre.

3. Réseau assainissement

Une extension de réseau d'assainissement chemin d'Olmet, d'un montant de 24 000 €, fait actuellement l'objet d'une étude. Cette extension de réseau va permettre de raccorder 8 constructions avec possibilité de 4 autres supplémentaires.

4. Réseau pluvial

Les travaux d'aménagement ponctuels ou d'entretien du réseau pluvial continuent. Tous les problèmes n'ont pas pu être traités, mais des secteurs extrêmement touchés par des montées subites d'eau ont été traités. L'action doit continuer.

C. Plan de Prévention des Risques de Mouvement de Terrains (P.P.R.M.T.)

Le Plan de Prévention des Risques de Mouvement de Terrains a été présenté au Cm, en séance 13 avril 2007. Il concerne les communes suivantes : Fozières, Lauroux, Les Plans, Olmet et Villecun, Poujols, St Etienne de Gourgas, St Privat, Soubès, Soumont, Usclas du Bosc.

Les trois étapes de l'étude de ce P.P.R.M.T. sont :

1. Recensement des informations et élaboration de la carte d'aléas.
2. Elaboration du règlement associé à chaque zone des documents cartographiques.
Elaboration des zonages règlementaires.
Phase de concertation avec la population.
3. Enquête publique, puis approbation par le Préfet du PPRMT, pour être ensuite annexé aux servitudes du P.O.S. de Lodève.

En séance du Conseil Municipal du 30 juillet 2007, il a été évoqué une prise en compte partielle des propositions de modification émises par la commune dans le cadre de la phase de concertation.

En effet, certains secteurs n'ont pas été rectifiés et étant donné que les services de l'Etat ont transmis les documents cartographiques et règlements modifiés au titre de la consultation officielle sur ce projet. Le Conseil Municipal a délibéré défavorablement :

- Considérant que les demandes de modifications n'ont pas été prises totalement en compte
- Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre la phase de concertation avec les services de l'Etat pour mieux cerner les zonages qui vont pénaliser lourdement l'urbanisation de la Commune.
- Considérant que la réunion d'information de la population prévue par les services de l'état en deuxième étape n'a pas eu lieu avant la consultation officielle pour avis sur le projet.

Le stade actuel est celui de la phase de concertation avec la population.

Celle-ci se déroulera en Mairie de Lodève les 23 et 25 octobre 2007 à 18 h 00, Salle du Peuple - Hôtel de Ville, et concernera les 11 communes.

Cette présentation à la population sera effectuée par l'Unité « Risques » de la D.D.E. et le cabinet de Géologues SIEE.

Le Tribunal Administratif de Montpellier a désigné la commission d'enquête chargée de conduire l'enquête publique relative à l'élaboration du plan de prévention de risques naturels (Mouvements de Terrain) bassin de risques appelé « Reculée Lodévoise Sud du Causse du Larzac ».

L'enquête publique, organisée par les services de l'Etat, se déroulera du 12 novembre 2007 au 14 décembre 2007 concomitamment sur l'ensemble des 11 communes.

7. Extension du réseau d'éclairage public : Demande de subvention

Rapporteur : M. FERACCI

La Ville de Lodève, dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie mais aussi dans un souci de confort et de sécurité, a décidé d'améliorer l'éclairage de la place de la République et de créer sur la rue du 8 Mai un éclairage public.

L'éclairage de la place de la République serait amélioré dans le sens de l'esthétique pour répondre aux besoins du label « Ville d'Art et d'Histoire » et s'inscrit dans la continuité de ce qui a été réalisé par le passé sur l'Esplanade. C'est ainsi que la pose de mats de style identique à ceux de l'Esplanade est envisagée.

La rue du 8 mai, quant à elle, sera éclairée par la mise en place de mats d'éclairage conventionnels, pour répondre aux besoins engendrés par une urbanisation importante dans ce secteur ainsi qu'à la sécurité des piétons pouvant emprunter cette artère.

Il y a lieu, pour cette opération, de réaliser des demandes de subventions.

A l'énoncé de ces besoins, et considérant :

- la nécessité de procéder à l'amélioration de l'éclairage public de la place de la République et de la rue du 8 Mai,
- que ces travaux ont été inscrits au budget de la Ville pour l'année 2007,
- que ces travaux devraient être commencés d'ici la fin de l'exercice 2007,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- *D'AUTORISER Monsieur le Député Maire à demander des crédits d'Etat dans le cadre de la réalisation de ces travaux,*
- *D'AUTORISER Monsieur le Député Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande ainsi qu'à la réalisation des travaux.*

VOTE : UNANIMITE

8. Programme d'action de l'animatrice du patrimoine : Demande de subvention

a. Programme 2007

Rapporteur : Mme TORD

Conformément aux dispositions contenues dans la Convention Ville d'Art et d'Histoire signée par l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) et la Ville de Lodève, cette dernière à la possibilité de demander une subvention à la DRAC pour la réalisation des actions de valorisation du patrimoine.

Les 25, 27 juin et 6 juillet 2007, la Ville a procédé par concours au recrutement de l'animatrice de l'architecture et du patrimoine. Celle-ci a pris ses fonctions dans nos services à compter du 1^{er} septembre 2007.

Un programme d'actions pour le dernier trimestre 2007 a été élaboré par l'animatrice de l'architecture et du patrimoine. Certaines actions font l'objet d'un engagement financier de l'Etat. Après devis et au regard du budget et des actions menées jusqu'en 2006 par le précédent service patrimoine, les montants nécessaires pour engager ces actions sont les suivants :

Participation aux Journées Européennes du Patrimoine :	1 500,00 €
Communication sur le label VAH et sensibilisation des acteurs locaux :	3 000,00 €
Participation au guide Gallimard de VPAH & VSSP :	1 950,00 €
Réalisation de la plaquette « <i>Au fil de la ville</i> » :	4 400,00 €
Ateliers pédagogiques :	2 000,00 €
Organisation d'un évènement artistique dans un lieu patrimonial :	3 000,00 €
Participation aux activités du réseau :	750,00 €
Salaire Animateur de l'Architecture et du Patrimoine :	8 885,16 €
Soit un total de :	25 485,16 €

Les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget 2007 après D.M.

Afin de bénéficier de la subvention qui peut être accordée à la Ville en 2007 pour les actions menées dans le cadre de la Convention Ville d'Art et d'Histoire :

Il est proposé au Conseil Municipal

D'AUTORISER Monsieur le Maire à demander les subventions correspondantes auprès des services de la DRAC.

VOTE : UNANIMITE

8. Programme d'action de l'animatrice du patrimoine : Demande de subvention

b. Programme 2008

Rapporteur : Mme TORD

Comme suite à la signature de la Convention Ville d'Art et d'Histoire entre l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) et la Ville de Lodève, la Ville a procédé par concours au recrutement de l'animatrice de l'architecture et du patrimoine. Celle-ci a pris ses fonctions dans nos services à compter du 1^{er} septembre 2007.

Un programme d'actions pour l'année 2008 a été élaboré par l'animatrice de l'architecture et du patrimoine. Certaines de ces actions peuvent faire l'objet d'une demande de subvention. Après devis et au regard du budget et des actions menées jusqu'en 2006 par le précédent service patrimoine, les montants nécessaires pour engager ces actions sont les suivants :

Première tranche de la création du CIAP :	3 000,00 €
Ateliers pédagogiques :	3 000,00 €
Programmation / Evènementiel :	3 000,00 €
Ressources du service :	1 000,00 €
Conception de visites guidées :	28 000,00 €
Publication d'un livre « <i>Lodève, Ville d'Art et d'Histoire</i> » :	30 000,00 €
Communication / Sensibilisation :	4 500,00 €
Gestion des archives :	15 000,00 €
Prestations d'un guide conférencier :	4 000,00 €
Participation aux activités du réseau Villes et Pays d'Art et d'Histoire :	2 240,00 €
Salaire Animateur de l'Architecture et du Patrimoine :	26 655,48 €
Soit un total de :	120 395,48 €

Les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget primitif 2008.

Afin de bénéficier des aides financières nécessaires à la mise en œuvre des actions menées dans le cadre de la Convention Ville d'Art et d'Histoire en 2008 :

Il est proposé au Conseil Municipal

D'AUTORISER Monsieur le Maire à demander les subventions correspondantes auprès des services de la DRAC, de la Région et du Département.

VOTE : UNANIMITE

En tant que Ville d'Art et d'Histoire, la Ville de Lodève peut adhérer à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés (ANVPAH & VSSP).

Cette association participe à la mise en réseau des VPAH & VSSP à des niveaux territoriaux différents pour développer une politique de valorisation et de médiation du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme. Elle a également pour objectif de faciliter la connaissance mutuelle des expériences et de favoriser l'évolution de la réflexion au regard de la diversité des réalités économiques et sociales des territoires. Enfin, cette réflexion est amenée à être développée à l'échelon national, européen et international.

Un courrier de l'association en date du 8 juin 2007 a été adressé à Monsieur le Député-Maire lui indiquant les modalités d'adhésion à l'association. La cotisation est calculée en raison de 0,035 € par habitant avec un plancher à 200 € et un plafond fixé à 4 000 €.

La facture n°2007-139 d'un montant de 241,68 € correspond à l'adhésion de la Ville pour l'année 2007.

Afin de permettre l'adhésion de la Ville à l'ANVPAH & VSSP :

Il est proposé au Conseil Municipal

D'APPROUVER l'adhésion de la Ville de Lodève à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches permettant à la Ville de Lodève d'adhérer à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés.

VOTE : UNANIMITE

9. Adhésion à l'Association Nationale des Villes et Pays et d'Histoire (ANVPAH)

Rapporteur : Mme TORD

En tant que Ville d'Art et d'Histoire, la Ville de Lodève peut adhérer à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés (ANVPAH & VSSP).

Cette association participe à la mise en réseau des VPAH & VSSP à des niveaux territoriaux différents pour développer une politique de valorisation et de médiation du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme. Elle a également pour objectif de faciliter la connaissance mutuelle des expériences et de favoriser l'évolution de la réflexion au regard de la diversité des réalités économiques et sociales des territoires. Enfin, cette réflexion est amenée à être développée à l'échelon national, européen et international.

Un courrier de l'association en date du 8 juin 2007 a été adressé à Monsieur le Député-Maire lui indiquant les modalités d'adhésion à l'association. La cotisation est calculée en raison de 0,035 € par habitant avec un plancher à 200 € et un plafond fixé à 4 000 €.

La facture n°2007-139 d'un montant de 241,68 € correspond à l'adhésion de la Ville pour l'année 2007.

Afin de permettre l'adhésion de la Ville à l'ANVPAH & VSSP :

Il est proposé au Conseil Municipal

D'APPROUVER l'adhésion de la Ville de Lodève à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches permettant à la Ville de Lodève d'adhérer à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés.

VOTE : UNANIMITE

10. Participation à la création d'un guide des Villes d'Art et d'Histoire : convention avec l'ANVPAH

Rapporteur : Mme TORD

L'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés (ANVPAH & VSSP) a engagée auprès des éditions Gallimard une démarche en vue de la réalisation d'un guide de 576 à 852 pages présentant ces villes. Pour la réussite du projet, ce guide se doit de présenter au minimum les 110 villes et territoires remarquables pour leur politique patrimoniale, membres ou non de l'association nationale.

La Ville de Lodève a été contacté par courrier en date du 19 septembre 2007 pour la réalisation de ce projet.

Cette opération nécessite l'engagement, par délibération, de chacun des territoires et villes qui souhaitent être présentés dans ce guide.

La maîtrise d'ouvrage de l'édition est confiée à l'ANVPAH & VSSP qui assurera le relais entre les Villes, les Pays et l'éditeur (Gallimard Loisirs), une convention étant établie avec les Villes, les Pays et l'Association.

Contenu technique de la proposition :

- Le guide sera publié au printemps 2009 et sa rédaction assurée par l'éditeur.
- Il comportera une introduction encyclopédique de 100 pages et chaque ville ou territoire participant au projet – dont Lodève – sera présenté sur quatre pages.
- Son prix de vente public sera au maximum de 30 €
- La Ville recevra 130 exemplaires en échange de sa participation mais peut également souscrire dès son engagement à une quantité supérieure moyennant un prix de 15 € T.T.C. par unité supplémentaire.
- La Ville pourra acquérir, tout au long de la vie du guide, de nouveaux exemplaires à 50 % de leur prix de vente (soit 15 € T.T.C. au maximum).
- Pendant 5 ans après la parution, pour sa communication, la Ville pourra acquérir l'iconographie de cet ouvrage produite par l'éditeur à 20 % de sa valeur « normale » de cession, l'éditeur abandonnant ses droits et prenant en charge une moitié de ceux de ses auteurs.

Contenu financier de la proposition :

- Le coût minimum de l'opération est estimé à 475 000 € H.T. Le financement est assuré par une participation des villes et territoires et par la société Gallimard. Sur la base de 110 villes et territoires les collectivités apporteront une somme de 214 000 € T.T.C. soit 45 % du montant total H.T, la société Gallimard apportant le complément.
- L'ouvrage sera distribué dans toute la France et dans les pays francophones (4 000 points de vente).
- La participation de la Ville de Lodève s'élève donc au minimum à 1 950 € T.T.C. Les fonds sont versés directement à la société Gallimard Loisirs.

Formalisation de l'accord :

- La Ville doit délibérer avant la fin de l'année 2007 et les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2007 (chapitre 011 article 6237, « publications »).
- L'ANVPAH & VSSP passe une convention avec la collectivité pour formaliser le projet. Elle prévoit, en cas d'abandon de l'opération, le remboursement des fonds versés par la collectivité.

Afin de rendre possible la participation de le Ville d'Art et d'Histoire de Lodève a cette opération :

Il est proposé au Conseil Municipal

D'AUTORISER Monsieur le Maire à répondre favorablement, à signer la convention avec l'ANVPAH & VSSP et à inscrire au budget la somme de 1 950 € qui sera versée aux éditions Gallimard Loisirs (société interne éditrice des Guides Gallimard) en 2007.

VOTE : UNANIMITE

11. Vie associative : demande de subventions

- b. Lion's club**
- c. Lutéva**
- d. CEPAV**

Rapporteur : M. CAIZERGUES

Il est rappelé au Conseil Municipal que les crédits votés à l'article 65748 de la section de fonctionnement à hauteur de 354 400 € permettent d'attribuer les subventions aux associations lodévoises.

Après étude des dossiers de demande de subvention déposés auprès des services de la Ville, une première répartition de 293 146,30 € a été votée lors du Conseil Municipal du 13 avril 2007, une deuxième répartition de 33 760 € a été votée lors du Conseil Municipal du 30 juillet 2007.

Il est proposé de voter une troisième répartition de l'enveloppe 2007 qui vous est présentée dans les tableaux ci-dessous.

Association	Montant attribué en €
Lutéva	28 490,00

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *D'ADOPTER la troisième répartition des subventions 2007 aux associations selon le tableau ci-dessus,*
- *D'AUTORISER Monsieur le Député Maire à procéder à l'exécution de ces décisions,*
- *DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2007 de la Ville article 65748.*

VOTE :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 6

Association	Montant attribué en €
Lions Club	2 002,00

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *D'ADOPTER la troisième répartition des subventions 2007 aux associations selon le tableau ci-dessus,*
- *D'AUTORISER Monsieur le Député Maire à procéder à l'exécution de ces décisions,*
- *DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2007 de la Ville article 65748.*

VOTE :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 5

Association	Montant attribué en €
Association CEPAV (subvention exceptionnelle – exposition sur le 100ème anniversaire des événements de 1907)	450,00

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *D'ADOPTER la troisième répartition des subventions 2007 aux associations selon le tableau ci-dessus,*
- *D'AUTORISER Monsieur le Député Maire à procéder à l'exécution de ces décisions,*
- *DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2007 de la Ville article 65748.*

VOTE : UNANIMITE

12. Acceptation du transfert d'une voie appartenant à l'Etat dans le domaine privé communal

Rapporteur : M. FERACCI

L'aménagement de la zone d'entrée de ville en cours de réalisation sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la SEBLI comporte une redéfinition des voies de circulation, de manière à présenter un ensemble plus homogène en entrée de ville.

Cette opération a d'ailleurs connu le démarrage d'une étape importante sous la forme du début des opérations de démolition en juillet dernier.

Dans le cadre du plan de circulation à mettre en œuvre, de nouvelles voies seront tracées tandis que certaines voies existantes seront détruites pour servir d'assise à de nouvelle construction.

La portion de voirie RN appartenant à l'Etat qui relie la sortie de l'autoroute, au rond point situé au débouché de l'avenue du Général de Gaulle entre dans ce cadre.

L'Etat a donné son accord pour transférer cette portion de voirie à la commune de Lodève, laquelle transfèrera à son tour cette voie à la communauté de communes du Lodévois, de façon à permettre la réalisation des opérations d'aménagement.

L'accord du conseil municipal est nécessaire pour que la procédure de transfert parvienne à son terme.

Il est proposé au Conseil Municipal

- ***DE DEMANDER l'intégration dans la voirie communale de la voie appartenant à l'Etat d'une longueur de 230 m et située entre la RD 609 au niveau du centre commercial et le giratoire d'accès à l'échangeur de Lodève Sud sortie 53 de l'autoroute A75.***
- ***D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette opération.***

VOTE : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 6

13. LR de Campestre : participation au conseil d'administration

Rapporteur : Monsieur le Député Maire

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 30 juillet 2007, avait évoqué la situation de l'Institut de Rééducation de Campestre dont l'association gérante, l'ALAPED avait perdu l'agrément de l'Etat.

Une nouvelle association, l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (A.P.A.J.H.) a été agréée par l'Etat pour assurer la prise en charge de cet institut au bénéfice duquel la Ville a apporté sa garantie financière et qui est un établissement scolaire important pour le territoire.

Compte tenu de l'importance pour la commune de Lodève de l'Institut de Rééducation de Campestre, aussi bien sur la plan économique qu'éducatif ou financier (la commune a apporté sa garantie financière pour la réalisation des équipements récents de Campestre), Monsieur le Maire a souhaité que la commune puisse suivre sa gestion.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration du comité A.P.A.J.H. Hérault, lors de sa séance du 8 septembre dernier, a adopté la délibération suivante :

« Le Maire de Lodève ou son représentant est membre de droit avec voix consultative du Conseil d'Administration du Comité A.P.A.J.H. 34 »

Il est proposé au Conseil Municipal

- ***D'APPROUVER la participation de la commune au Conseil d'Administration***

VOTE : UNANIMITE

14. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Député Maire

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération du 15 décembre 2006 relative au tableau des effectifs.

Afin de répondre aux besoins de l'avancement interne des agents, il y a lieu de créer des postes d'agent à temps complet. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la modification du tableau des effectifs telle que précisée ci-dessous :

EMPLOIS Permanents Titulaires	Autorisés par le Conseil Municipal	Propositions Nouvelles
TOTAUX:	120	

Filière Administrative:	25	
Directeur général services emploi fonctionnel	1	
Attaché	2	
Rédacteur Chef	2	
Rédacteur Principal	1	
Rédacteur	1	
Adjoint Administratif principal 1° Classe	2	1
Adjoint Administratif Principal 2° Classe	5	-1
Adjoint Administratif	1	
Agent administratif Qualifié	10	
Filière Culturelle	15	
Conservateur en chef du Patrimoine	1	
Attaché de conservation du patrimoine	1	
Assistant conservation du. Patrimoine Hors Classe	2	
Assistant Conservation du .Patrimoine 1re Classe	1	
Agent territorial du patrimoine	10	
- Filière Sportive	4	
Educateur Activités Physiques Sport.1° Cl	1	
Educateur Activités Physiques Sport. 2°Cl	3	
- Filière Sanitaire et Sociale	14	
Agent Spécialisé Ecoles Maternelles 1° Cl	2	
Agent Spécialisé Ecoles Maternelles 2°Cl.	12	

- Filière Police	11	
Chef de service de police municipale de Classe Supérieure	1	
Chef de Police Municipale	1	
Brigadier Chef Principal	1	
Brigadier Chef de Police	1	2
Gardien Principal de Police	3	-1
Gardien de Police	4	-1
- Filière Technique	51	
Ingénieur Subdivisionnaire	1	
Technicien Territorial Supérieur Principal	1	
Technicien Territorial Principal	1	
Contrôleur de travaux en chef	1	
Contrôleur Principal de Travaux	1	
Agent de Maîtrise principal	1	
Agent de Maîtrise Qualifié	1	
Agent de Maîtrise	0	
Agent technique en Chef	1	
Adjoint technique principal 1 ^{er} classe	0	1
Adjoint Technique principal 2 ^{em} classe	8	-1
Adjoint Technique Qualifié	5	
Adjoint Technique	4	
Adjoint des services techniques	24	

Adjoint des services techniques à temps non complet	2	
---	---	--

Emplois Permanents	Autorisés par le Conseil Municipal	Propositions Nouvelles
Non Titulaires		
	19	- 1
Collaborateur de cabinet	1	
Attaché contractuel	1	- 1
Chargé de Mission Ville d'Art et d'Histoire	1	
Chargé de Mission Affaires culturelles	1	
Animateur de l'architecture et du patrimoine	1	
Assistant des actions d'accompagnement	1	- 1
Responsable des actions politique de la ville		+ 1
Ingénieur subdivisionnaire	1	
Technicien service des eaux	1	- 1
Contrôleur de travaux Principal	1	
Chargé de mission MOUS Chef de projet	1	
Adulte relais	1	+ 1
Agent d'entretien	2	
Agent d'entretien remplaçants (Ecoles et Bâtiments)	5	
Professeur de tir à temps non complet	1	
Agents saisonniers	45	

Il est donc proposé au Conseil Municipal

- - *D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous*

VOTE : UNANIMITE

15. Autorisation d'occupation du domaine public en vue de l'implantation d'une signalétique commerciale

Rapporteur : Monsieur le Député Maire

Monsieur le Maire expose que le besoin se fait sentir d'installer en centre ville un réseau de panneaux pour la signalisation des commerces et des institutions publiques, ceci afin de faciliter la circulation et de donner l'image d'une ville accueillante, soucieuse de faciliter la circulation des visiteurs, qui ont vocation, compte tenu de la politique menée en matière culturelle et patrimoniale à être de plus en plus nombreux.

Parallèlement, la communauté de communes a lancé la fabrication et l'installation d'une nouvelle signalétique directionnelle locale. C'est donc l'ensemble des panneaux de direction qui seront remplacés dans une démarche homogène tenant compte de la labellisation de la commune « Ville d'Art et d'Histoire »

A cette fin, il a été décidé, pour faciliter l'installation de panneaux élégants et entretenus de manière permanente, et à moindre coût, de se tourner vers la solution d'une convention d'occupation du domaine public avec une entreprise spécialisée.

L'entreprise sélectionnée installera des panneaux pour les entreprises qui souhaiteront acheter sa prestation. Cette dernière comprend l'installation du panneau, son entretien régulier et son changement en cas d'accident.

Les commerçants ont ainsi la garantie d'avoir toujours une signalétique en parfait état.

La commune de son côté, reçoit en contrepartie de l'autorisation d'occupation du domaine publique la possibilité d'utiliser des panneaux pour son propre usage.

Il est à noter que l'entreprise élabore en liaison avec les services municipaux le plan de signalisation et se charge de démarcher les commerçants.

Il est proposé au conseil municipal

D'AUTORISER Monsieur le Député Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec l'entreprise SICOM.

VOTE : UNANIMITE

16. Question diverse
a. Rétrocession concession Hadjouti

Madame HADJOUTI Aïcha est titulaire d'une concession de cimetière, pleine terre, depuis le 19 Avril 1993 pour une durée de trente ans.

Par courrier du 1^{er} Août 2007, Madame HADJOUTI Aïcha demande le remboursement de sa concession et à d'ores et déjà acquis un caveau afin d'y réunir sa famille.

Prix de la concession : 750 FRS = 114,34 € - hors frais de timbre et d'enregistrement.

Part du C.C.A.S. : 38,11

Montant calculé : 76,23

Montant du remboursement : 40,65

Il est proposé au Conseil Municipal

DE PROCEDER au remboursement de ladite concession au prorata des années restantes

VOTE : UNANIMITE

16. Question diverse
b. Modification délibération du 19 décembre 2006

Rapporteur : Mr le Député Maire

Compte tenu de nouvelles demandes concernant la vente de Fleurs sur la période de la Toussaint, il convient de modifier la délibération en date du 19 décembre 2006 portant sur les tarifs des services publics pour l'année 2007, comme suit :

L'appellation « vente fleurs Toussaint » devient « vente fleurs Toussaint et petits articles funéraires ».

Il est à noter que tous les commerçants sont tenus au respect des lieux et que toute publicité commerciale sur les emplacements est interdite.

Il est proposé au conseil municipal

D'APPROUVER la modification de la délibération du 19 décembre 2006 comme mentionné ci-dessus.

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Député Maire évoque aussi le pôle de santé, la ZAE le Capitoul, le Pont de Celles et le projet scientifique et culturel

Monsieur le Député Maire lève la séance à 22 heures.